

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID: 038-213800535-20231215-DB231215184-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2023

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

# URBANISME - FONCIER DB231215-184

## ACQUISITION DES PARCELLES A 612, A 613, A 614 ET A 615 D'UNE CONTENANCE TOTALE DE 5 270 M<sup>2</sup> SITUÉES A MOZAS

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à dix-neuf heures, les conseillers municipaux légalement convoqués le huit décembre, se sont réunis au nombre prescrit par la loi en séance publique, à la halle Grenette située place de la Halle à Bourgoin-Jallieu.

La séance est ouverte à 19 heures 10. Elle est présidée par Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il procède à l'appel des conseillers municipaux.

ASSISTENT A LA SEANCE: Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Marie-Laure DESFORGES, Aurélien LEPRÊTRE, Hélène ACCETTOLA, Olivier DIAS, Marguerite BACCAM, Dorian MAILLET, Sébastien CHALESSIN, Armand BONNAMY, Marie-Thérèse DUSSERT, Thierry JOSEPH, Chantal BUSSY, Laurent CAMPO, Gaël LEGAY-BELLOD, Semiha ALATAS, Dominique CADI, Robert BRIOUDE, Marie-Claude SOUCHAUD, Gabriel BERTEA, Isabelle RENARD, Odile MARTINI, Kévin DOREL, Damien PERRARD, Anne CROUZIER, Roger RICHERMOZ, Michaël AYDIN, Laurent MAGUET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents: 28 Votants: 32

Absents: Anissa DAOUI, Jean-Claude PARDAL, Aurélia MASSON.

#### Excusés:

- Myriam ABDERRAHIM, pouvoir à Marguerite BACCAM;
- Océane ROULOT, pouvoir à Dorian MAILLET;
- Alain BATILLOT, pouvoir à Aurélien LEPRETRE ;
- Christian CIOFFI, pouvoir à Thierry JOSEPH.

<u>Secrétaire de séance</u>: Aurélien LEPRETRE est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le cadre d'un projet d'agrandissement du cimetière de Mozas, la ville souhaite acquérir les parcelles A 612, A 613, A 614 et A 615, d'une contenance totale de 5 270 m² appartenant à Monsieur MALLEVAL Arnaud.

Il convient donc d'accepter l'acquisition des parcelles A 612, A 613, A 614 et A 615, d'une contenance totale de 5 270 m² appartenant à Monsieur MALLEVAL Arnaud :

- \* Parcelles A 613 et A 614, d'une contenance de 2 314 m² au prix de 3 €/m² soit 6 942 €,
- \* Parcelles A 612 et A 615, d'une contenance de 2 956 m² au prix de 1 €/m² soit 2 956 €, Soit un total d'environ 9 898 €.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le

ID: 038-213800535-20231215-DB231215184-DE

La ville prendra en charge les frais d'acte, et de mainlevée éventuelle.

### Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** l'acquisition des parcelles A 612, A 613, A 614 et A 615, d'une contenance totale de 5 270 m² appartenant à Monsieur MALLEVAL Arnaud :
  - \* Parcelles A 613 et A 614, d'une contenance de 2 314 m² au prix de 3 €/m² soit 6 942 €,
  - \* Parcelles A 612 et A 615, d'une contenance de 2 956 m² au prix de 1 €/m² soit 2 956 €,
- Accepte le principe de la prise en charge des frais d'acte, et de mainlevée éventuelle par la ville
- **Autorise** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer tous les actes et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Prend acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

Ainsi fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, le vendredi 15 décembre 2023.



Le secrétaire de séance

